

2
NOUVELLES
DESTINATIONS

SÉJOURS GROUPES
Seniors en vacances
2025



SÉJOURS EN GROUPE

Séniors en vacances

SÉJOUR

5 JOURS
4 NUITS

Prix à 404 €⁽¹⁾

tarif par personne éligible au programme Séniors en Vacances

Prix à 228 €⁽²⁾

tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 176 €

SÉJOUR

8 JOURS
7 NUITS

Prix à 484 €⁽¹⁾

tarif par personne éligible au programme Séniors en Vacances

Prix à 272 €⁽²⁾

tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 212 €

Les programmes d'activités sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être aménagés selon les conditions météorologiques ou la disponibilité du prestataire. Piscine chauffée, plage, mer, océan sont à disposition selon les destinations, n'oubliez pas votre tenue de bain !

Les tarifs des programmes Séniors en Vacances de l'ANCV comprennent :

- la pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner à emporter du dernier jour (1/4 vin compris, café au déjeuner)
- l'hébergement base 2 personnes par logement en prestation hôtelière (lits faits à l'arrivée, linge de toilette)
- les excursions et les visites mentionnées dans les programmes
- un accompagnateur Cévéo
- les animations et les activités sur le village
- 1 gratuité accompagnateur et 1 gratuité pension chauffeur
- les transferts aller (jour 1) et retour (jour 5 et 8 selon programme) entre la gare la plus proche du village et le village vacances
- le transport pour les excursions
- les frais de dossier

Les tarifs des programmes Séniors en Vacances de l'ANCV ne comprennent pas :

- la taxe de séjour : tarifs selon villages
- le supplément single (1 pers./ logement) :
90 € / pers. / séjour 8 jours et
73 € / pers. / séjour 5 jours
- la prise en charge individualisée des bagages au départ et à l'arrivée
- l'assurance annulation/rapatriement/interruption de séjour Mutuaide via Groupama et Assurinco.
- les animaux de compagnie (uniquement autorisés à Gruissan, Mimizan, Carcans-Maubuisson, Haut-Breda - hors restaurant, transport et excursions) : 9 € / nuit / animal

BORMES-LES-MIMOSAS

« Au cœur de la côte d'Azur Varoise »

nouveau

SÉJOUR

8 JOURS

7 NUITS

Prix à 484 €⁽¹⁾

tarif par personne éligible au programme Séniors en Vacances

Prix à 272 €⁽²⁾

tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 212 €

DATES*

Nous consulter pour savoir si nous avons ouvert de nouvelles dates.
Séjour 5 jours/4 nuits disponible sur demande.



VOUS VENEZ AVEC VOTRE BUS ?

Si vous venez avec votre bus **et si vous l'utilisez pour vos visites**, vous pouvez bénéficier d'un séjour personnalisé.

Demandez le programme avec les visites et excursions personnalisées.

Plus d'informations au 04 73 77 56 15
ou à groupes@ceveo.com

JOUR 1

Arrivée en fin d'après-midi. Installation. Apéritif de bienvenue. Dîner et soirée animée.

JOUR 2

Gym douce sur le village. Déjeuner au village. Partez à la découverte de l'histoire locale du **Lavandou** en compagnie d'un guide. Au retour, découvrez **l'activité d'une miellerie**, de la vie des abeilles à la fabrication du miel. Visite guidée suivie d'une dégustation (*visite selon période d'ouverture*). Dîner et soirée animée.

JOUR 3

Le **petit train touristique de La Londe-les-Maures** vous emmène pour une balade de 45 minutes qui vous fera découvrir les vues exceptionnelles sur la ville, ses vignobles et ses plages. Puis temps libre. Déjeuner au restaurant. L'après-midi, **découverte d'un producteur de vins AOP Côtes de Provence**. Visite guidée dans le domaine et dégustation de vins. Dîner et soirée animée.

JOUR 4

Détente au village de vacances : piscine, bibliothèque, et jeux de société à disposition. Déjeuner au village. **Concours de pétanque**, sport emblématique de la région azurienne. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 5

Départ pour le village de **Bormes-Les-Mimosas**, découverte libre du **marché borméen**. Puis temps libre dans la cité médiévale. Déjeuner au village. **Ateliers jeux d'adresse** sur le village. Dîner et soirée animée.

JOUR 6

Tournois de cartes sur le village. Déjeuner au village. Départ pour le domaine du Rayol, visite guidée du **Jardin des Méditerranées**. Face à la mer, sur la Corniche des Maures, ce jardin, imaginé par le célèbre paysagiste Gilles Clément, propose **un tour du monde des paysages méditerranéens**. Dîner et soirée animée.

JOUR 7

Gym douce sur le village. Déjeuner au village. **Détente au village de vacances** : piscine, bibliothèque, et jeux de société à disposition. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 8

Petit déjeuner. Retour vers la ville d'origine avec un panier repas à emporter.

GRUISSAN

« Escale Méditerranéenne »

SÉJOUR

8 JOURS
7 NUITS

DATES*

Prix à 484 €⁽¹⁾

tarif par personne éligible au programme Séniors en Vacances

Prix à 272 €⁽²⁾

tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 212 €

Nous consulter pour savoir si nous avons ouvert de nouvelles dates.
Séjour 5 jours/4 nuits disponible sur demande.



VOUS VENEZ AVEC VOTRE BUS ?

Si vous venez avec votre bus **et si vous l'utilisez pour vos visites**, vous pouvez bénéficier d'un séjour personnalisé.

Demandez le programme avec les visites et excursions personnalisées.

Plus d'informations au 04 73 77 56 15
ou à groupes@ceveo.com

JOUR 1

Arrivée en fin d'après-midi. Installation. Apéritif de bienvenue. Dîner et soirée animée.

JOUR 2

Découverte du village de vacances puis **promenade « les pieds dans l'eau »** sur la très belle plage des Ayguades. Déjeuner au village.

Visite guidée de Gruissan. Découverte de la vieille ville dont les ruelles encerclent le château et la tour dite Barberousse, la plage des chalets sur pilotis, le port de plaisance. Dîner et soirée animée.

JOUR 3

Gym douce. Déjeuner au village. **Détente au village de vacances** : pétanque, piscine et jeux de société à disposition. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 4 (journée complète)

Départ pour **Carcassonne**, **visite guidée de la Cité Médiévale**, temps libre et déjeuner régional. Au retour, arrêt à **Lagrasse** : petit cité médiévale nichée au creux de la vallée, classé parmi les « **Plus beaux Villages de France** ». Dîner et soirée animée.

JOUR 5

Détente au village de vacances : pétanque, piscine et jeux de société à disposition. Déjeuner au village. Visite guidée de l'**Abbaye de Fontfroide**, une des abbayes les mieux conservées de France. Son ensemble architectural, divers et varié, a été magnifiquement préservé. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 6

Départ pour **Narbonne**. Visite guidée de la ville à la rencontre des principaux monuments. Arrêt aux **Halles couvertes** à la rencontre des saveurs de la Narbonnaise. Déjeuner au village. **Activités découvertes sur site.** Dîner et soirée animée.

JOUR 7

Gym douce. Déjeuner au village. **Détente au village de vacances** : pétanque, piscine et jeux de société à disposition. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 8

Petit déjeuner. Retour vers la ville d'origine avec un panier repas à emporter.

MIMIZAN PLAGE

« A la découverte des Landes »

SÉJOUR

8 JOURS
7 NUITS

DATES*

Nous consulter pour savoir si nous avons ouvert de nouvelles dates.
Séjour 5 jours/4 nuits disponible sur demande.

Prix à 484 €⁽¹⁾

tarif par personne éligible au programme Séniors en Vacances

Prix à 272 €⁽²⁾

tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 212 €



VOUS VENEZ AVEC VOTRE BUS ?

Si vous venez avec votre bus **et si vous l'utilisez pour vos visites**, vous pouvez bénéficier d'un séjour personnalisé.

Demandez le programme avec les visites et excursions personnalisées.

Plus d'informations au 04 73 77 56 15
ou à groupes@ceveo.com

JOUR 1

Arrivée en fin d'après-midi. Installation. Apéritif de bienvenue. Présentation du site et du programme. Dîner et ambiance musicale.

JOUR 2

Promenade dans Mimizan Plage : la plage, les commerces, le Courant. Déjeuner au village. **Pétanque**. Dîner et soirée animée.

JOUR 3

Promenade en attelage. Circuit commenté dans les rues de Mimizan sur les thèmes de l'architecture, le littoral landais... Déjeuner au village. **Concours de Mölkky**, jeu d'adresse de plein air originaire de Finlande. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 4 (journée complète)

Départ du village direction **Saint-Jean-de-Luz**, avec une pause prévue au port. Visite guidée de la ville, découverte de la Baie de Saint-Jean-de-Luz et visite de l'église Saint-Jean-Baptiste. Déjeuner au restaurant au coeur du Pays Basque. L'après-midi, direction le **village d'Espelette** pour découvrir le charme de son architecture basque et son piment. Profiter d'un temps libre dans les boutiques. Dîner et soirée animée.

JOUR 5

Temps libre et de détente au village. Déjeuner au village. Départ pour **Sabres** où le train des résiniers vous conduira au coeur du site de Marquèze. Maison, moulin, contes, chants et danses forment la collection originale de l'**écomusée de Marquèze**. Visite libre du Pavillon des Landes de Gascogne. Puis **découverte du gemmage**, activité millénaire qui consiste à pratiquer des entailles dans les pins afin d'en récolter la résine. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 6

Découverte de la « Promenade Fleurie », surprenant havre floral situé au bord du lac. Déjeuner au village. **Détente au village de vacances** : aquagym. Dîner et soirée animée.

JOUR 7

Temps libre dans Mimizan-Plage pour les derniers achats. Déjeuner au village. **Initiation à la quille landaise**, jeu traditionnel du Sud-ouest. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 8

Petit déjeuner. Retour vers la ville d'origine avec un panier repas à emporter.

CARCANS-MAUBUISSON

« Entre Médoc et Océan »

SÉJOUR

8 JOURS
7 NUITS

Prix à 484 €⁽¹⁾

tarif par personne éligible au programme Séniors en Vacances

Prix à 272 €⁽²⁾

tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 212 €

DATES*

*Nous consulter pour savoir si nous avons ouvert de nouvelles dates.
Séjour 5 jours/4 nuits disponible sur demande.*



Souillac



VOUS VENEZ AVEC VOTRE BUS ?

Si vous venez avec votre bus **et si vous l'utilisez pour vos visites**, vous pouvez bénéficier d'un séjour personnalisé.

Demandez le programme avec les visites et excursions personnalisées.

Plus d'informations au 04 73 77 56 15
ou à groupes@ceveo.com

JOUR 1

Arrivée en fin d'après-midi. Installation. Apéritif de bienvenue. Présentation du site et du programme. Dîner et soirée animée.

JOUR 2

Balade à pied dans le Domaine de Bombannes, en bordure du plus grand lac naturel d'eau douce de France. Déjeuner au village. **Gym douce** ou **activités de détente sur le village**. Dîner et soirée animée.

JOUR 3

Départ pour **Bordeaux, ville classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO**. Tour panoramique de la ville en autocar avec un guide conférencier : Eglise Notre-Dame, Grand Théâtre, Place de la Bourse, le miroir d'eau... Déjeuner au restaurant. Puis **temps libre sur l'avenue Sainte-Catherine**, la plus longue avenue commerçante d'Europe. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 4 (journée complète)

Gym douce. Déjeuner au village. **Détente au village de vacances** : pétanque, piscine et jeux de société à disposition. Dîner et soirée animée.

JOUR 5

Départ pour le **marché de Lacanau Océan**, les boutiques, les plages océanes... Déjeuner au village. L'après-midi, découverte de la **pointe Nord du Médoc, de Souillac et de Verdon-sur-Mer**. Au retour, visite d'une **propriété viticole** producteur de vin du Médoc. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 6

Détente au village de vacances : pétanque, piscine et jeux de société à disposition. Déjeuner au village. Départ pour le **Cap Ferret**. Visite guidée d'un village ostréicole. **Panorama sur le Bassin d'Arcachon et la dune du Pilat**, la plus haute d'Europe. Dîner et soirée animée.

JOUR 7

Balade à pied en direction de l'océan. Déjeuner au village. **Temps libre sur le domaine** et en fin d'après-midi, **apéritif de départ aux couleurs locales** : charcuteries du Médoc, kir médocain. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 8

Petit déjeuner. Retour vers la ville d'origine avec un panier repas à emporter.

MESQUER - PAYS DE GUÉRANDE

« Entre terre et marais »

nouveau

SÉJOUR

8 JOURS

7 NUITS

Prix à 484 €⁽¹⁾

tarif par personne éligible au programme Séniors en Vacances

Prix à 272 €⁽²⁾

tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 212 €

DATES*

Nous consulter pour savoir si nous avons ouvert de nouvelles dates.
Séjour 5 jours/4 nuits disponible sur demande.



MESQUER - PAYS DE GUÉRANDE

GARE SAINT NAZAIRE
AÉROPORT SAINT NAZAIRE



VOUS VENEZ AVEC VOTRE BUS ?

Si vous venez avec votre bus **et si vous l'utilisez pour vos visites**, vous pouvez bénéficier d'un séjour personnalisé.

Demandez le programme avec les visites et excursions personnalisées.

Plus d'informations au 04 73 77 56 15
ou à groupes@ceveo.com

JOUR 1

Arrivée en fin d'après-midi. Installation. Apéritif de bienvenue. Dîner et soirée animée.

JOUR 2

Traversée du **site classé des marais salants** avec explication sur le circuit de l'eau de l'océan au mulon de sel. **Tour des remparts de Guérande** et visite guidée de la cité médiévale... Suivi d'un peu de temps libre. Déjeuner au village. **Détente au village de vacances** : piscine, bibliothèque, et jeux de société à disposition. Dîner et soirée animée.

JOUR 3

Atelier découverte de la danse en ligne au village, madison, country, etc... Déjeuner au village. Au départ du village, petite balade accompagnée jusqu'au **port petit de Kercabellec** (environ 3km). Dîner et soirée animée.

JOUR 4

Visite de la petite cité de caractère de Piriac, et petit temps libre. Puis arrêt au **port de pêche de La Turballe** et explication des techniques de pêche à la sardine, l'anchois, le thon, la criée ... vue de la **petite église Ste Anne** et de ses célèbres vitraux. Possibilité de se balader sur la nouvelle jetée. Déjeuner au village. **Concours de pétanque** au village. Dîner et soirée animée.

JOUR 5

Direction Pornic par le pont suspendu au-dessus de l'estuaire de la Loire : petite découverte en car et promenade à pied le long de la ria. Déjeuner au restaurant. Arrêt au panorama du serpent d'océan. Traversée du pont vers **St Nazaire**, et tour du port et de la ville. Dîner et soirée animée.

JOUR 6

Gym douce au village. Déjeuner au village. Départ pour **La Roche Bernard**. Circuit commenté en petit train dans les rues de cette cité de caractère, passage par l'arrière port, les vieux quartiers, le pont suspendu... Dîner et soirée animée.

JOUR 7

Découverte du palets breton au village. Déjeuner au village. **Détente au village de vacances** : piscine, et jeux de société à disposition. Dîner et soirée animée.

JOUR 8

Petit déjeuner. Retour vers la ville d'origine avec un panier repas à emporter.

LES 7 LAUX

« Séjour Activités Douces et Découvertes »

SÉJOUR

8 JOURS
7 NUITS

Prix à 484 €⁽¹⁾

tarif par personne éligible au programme Séniors en Vacances

Prix à 272 €⁽²⁾

tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 212 €

DATES*

Nous consulter pour savoir si nous avons ouvert de nouvelles dates.
Séjour 5 jours/4 nuits disponible sur demande.



VOUS VENEZ AVEC VOTRE BUS ?

Si vous venez avec votre bus **et si vous l'utilisez pour vos visites**, vous pouvez bénéficier d'un séjour personnalisé.

Demandez le programme avec les visites et excursions personnalisées.

Plus d'informations au 04 73 77 56 15
ou à groupes@ceveo.com

JOUR 1

Arrivée en fin d'après-midi. Installation. Apéritif de bienvenue. Dîner et soirée animée.

JOUR 2

Départ du village à pied pour une **balade autour du Lac du Haut Breda (1h30 de marche)**. Déjeuner au village. Visite guidée du **Musée des Forges et Moulins de Pinsot**. Découverte d'un ensemble de moulins fonctionnant encore de nos jours uniquement à la force de l'eau, suivie d'une démonstration de forge. Dîner et soirée animée.

JOUR 3

Sortie nature avec notre accompagnateur : découverte de l'**affût animalier** pour apprendre à observer autour de soi et découvrir les indices de présence animale. Déjeuner au village. Départ pour une **marche nordique** : discipline santé de nature venant de Finlande. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 4

Départ pour **Chambéry**. Visite guidée de la **Cité des Ducs**, l'ancienne capitale des Etats de Savoie, révèle ses secrets de places en cours. Déjeuner au restaurant. Puis, direction le **Fort-Barraux** ; découvrez l'une des plus anciennes et des plus prestigieuses places défensives des Alpes. Dîner et soirée animée.

JOUR 5

Au départ du village, marche pour **explorer davantage la Vallée du Haut Breda (2h de marche)**. Déjeuner au village. Sur place, rencontre avec un **équipage de chiens de traîneaux**, à la découverte du métier de musher. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 6

Journée festive et multisports sur le village en extérieur (selon météo) : barbecue et concours de pétanque, mōlkky, palet... Dîner et soirée animée.

JOUR 7

Au départ du village, marche dans la forêt avant de pouvoir admirer la **Cascade du Pissou (2h30 de marche)**. Déjeuner au village. **Temps libre et de détente sur le village** : pétanque, mōlkky, piscine, jeux de société à disposition. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 8

Petit-déjeuner. Retour vers la ville d'origine avec un panier repas à emporter.

BOIS D'AMONT

« Découverte des traditions artisanales du Jura »

SÉJOUR

8 JOURS
7 NUITS

Prix à 484 €⁽¹⁾

tarif par personne éligible au programme Séniors en Vacances

Prix à 272 €⁽²⁾

tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 212 €

DATES*

Nous consulter pour savoir si nous avons ouvert de nouvelles dates.
Séjour 5 jours/4 nuits disponible sur demande.



VOUS VENEZ AVEC VOTRE BUS ?

Si vous venez avec votre bus **et si vous l'utilisez pour vos visites**, vous pouvez bénéficier d'un séjour personnalisé.

Demandez le programme avec les visites et excursions personnalisées.

Plus d'informations au 04 73 77 56 15
ou à groupes@ceveo.com

JOUR 1

Arrivée en fin d'après-midi. Installation. Apéritif de bienvenue et présentation du programme. Dîner et soirée animée.

JOUR 2

Découverte de la **station de Bois d'Amont**, située entre le massif de Noirmont et la forêt du Risoux. Déjeuner au village. **Visite du Musée de la Boissellerie**. Dîner et soirée animée.

JOUR 3

Avec notre moniteur, initiez-vous à la **marche nordique**, sport doux aux bienfaits complets, pour une santé tonique ! Déjeuner au village. Dans l'après-midi, **découverte de différents jeux en bois**. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 4

Départ pour la **découverte de la ville de Genève**, son jet d'eau, ses jardins. Déjeuner au restaurant. Direction **Yvoire, la cité médiévale classée parmi les plus beaux villages de France**. Commentaires de notre guide et temps libre. Enfin, **traversée du Lac Léman en bateau** qui vous mènera de la rive française jusqu'à **Nyon**, en Suisse. Dîner et soirée animée.

JOUR 5

Temps libre ou de détente dans l'espace bien-être du village : bassin d'agrément, sauna, hammam... Déjeuner au village. Direction **Saint-Claude** ; visite de l'**atelier d'un Maître Pipier** pour assister à une démonstration de fabrication et découvrir une collection de pipes anciennes. Ensuite visite guidée de la **Cathédrale Saint-Pierre**. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 6

Au départ du village vacances, **balade accompagnée (environ 2h)**. Déjeuner au village. Départ pour le **Musée du Lapidaire de Lamoura** retraçant l'histoire de ces paysans du Haut-Jura qui, en complément de leur activité agricole, taillaient les pierres destinées à la bijouterie durant les hivers rigoureux et interminables. Au retour, **balade dans les tourbières du lac de Lamoura**, sur un sentier aménagé. Dîner et soirée animée.

JOUR 7

Dans le **Fort des Rousses, visite des célèbres caves d'affinage de Comté**. Puis temps libre dans la station des Rousses et les commerces... Déjeuner au village. Détente dans l'**espace bien-être du village vacances** : bassin d'agrément, sauna, hammam... Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 8

Petit déjeuner. Retour vers la ville d'origine avec un panier repas à emporter.

BOIS D'AMONT

« Découverte des traditions artisanales du Jura »



DATES*

Prix à 484 €⁽¹⁾

tarif par personne éligible au programme *Séniors en Vacances*

Prix à 272 €⁽²⁾

tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 212 €

Nous consulter pour savoir si nous avons ouvert de nouvelles dates.

Séjour 5 jours/4 nuits disponible sur demande.



Balade accompagnée en raquettes



VOUS VENEZ AVEC VOTRE BUS ?

Si vous venez avec votre bus **et si vous l'utilisez pour vos visites**, vous pouvez bénéficier d'un séjour personnalisé.

Demandez le programme avec les visites et excursions personnalisées.

Plus d'informations au 04 73 77 56 15
ou à groupes@ceveo.com

JOUR 1

Arrivée en fin d'après-midi. Installation. Apéritif de bienvenue et présentation du programme. Dîner et soirée animée.

JOUR 2

Découverte de la **station de Bois d'Amont**, située entre le massif de Noirmont et la forêt du Risoux dans une ancienne vallée glaciaire. Déjeuner au village. Visite guidée du **Musée de la Boissellerie de Bois d'Amont**, ancienne scierie restaurée, un hommage à l'ingéniosité des artisans du bois local, l'épicéa. Dîner au village.

JOUR 3

Temps libre et de détente dans l'espace bien-être du village vacances : piscine d'agrément, sauna, hammam... Déjeuner au village. Dans l'après-midi **découverte de différents jeux en bois**. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 4

Temps libre et de détente dans l'espace bien-être du village vacances : piscine d'agrément, sauna, hammam... Déjeuner au village. **Direction Saint Claude** ; visite de l'atelier d'un Maître Pipier. Ensuite visite guidée de la **Cathédrale Saint-Pierre**. Dîner et soirée animée.

JOUR 5

Départ pour la **découverte de la ville de Genève**, son jet d'eau, ses jardins. Déjeuner au restaurant. Visite guidée d'**Yvoire**, la cité médiévale au célèbre bourg fleuri qui est classée parmi les plus beaux villages de France et temps libre. Enfin, montez à bord d'un **bateau pour une traversée du Lac Léman** qui vous mènera de la rive française jusqu'à **Nyon, en Suisse**. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 6

Au départ du village vacances, **balade accompagnée en raquettes** (ou à pied en fonction de l'enneigement). Déjeuner au village vacances. Départ pour le **Musée du Lapidaire de Lamoura**. Dîner et soirée animée.

JOUR 7

Dans le **Fort des Rousses**, visite des célèbres caves d'affinage de Comté. Puis temps libre dans la **station des Rousses** et les commerces. Déjeuner au village. **Détente dans l'espace bien-être** du village vacances : bassin d'agrément, sauna, hammam... Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 8

Petit déjeuner. Retour vers la ville d'origine avec un panier repas à emporter.

LUZ-SAINT-SAUVEUR

« Escapade Pyrénéenne »

SÉJOUR

8 JOURS
7 NUITS

DATES*

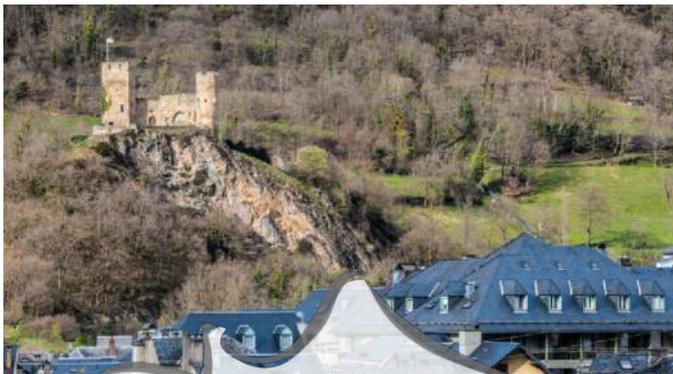
*Nous consulter pour savoir si nous avons ouvert de nouvelles dates.
Séjour 5 jours/4 nuits disponible sur demande.*

Prix à 484 €⁽¹⁾ *tarif par personne éligible au programme Séniors en Vacances*

Prix à 272 €⁽²⁾ *tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 212 €*



Pont d'Espagne



VOUS VENEZ AVEC VOTRE BUS ?

Si vous venez avec votre bus **et si vous l'utilisez pour vos visites**, vous pouvez bénéficier d'un séjour personnalisé.

Demandez le programme avec les visites et excursions personnalisées.

**Plus d'informations au 04 73 77 56 15
ou à groupes@ceveo.com**

JOUR 1

Arrivée en fin d'après-midi. Installation. Réunion d'information sur votre séjour et apéritif de bienvenue. Dîner et soirée animée.

JOUR 2

Balade à pied au départ du village : les Jardins de la Mairie. Passage par la **Maison du Parc National de la Vallée** puis **promenade au marché de Luz-St-Sauveur**. Déjeuner au village. Vallée du **Gave de Cauterets** jusqu'au Pont d'Espagne. Accès aux cascades par une balade (500 m). Dîner et soirée animée.

JOUR 3

Départ à pied pour le **château Ste Marie (XI^{ème} siècle)** offrant un beau point de vue sur la vallée de Luz (5 km de marche). Déjeuner au village. **Initiation à la quille béarnaise**, tir à l'arc soft, pétanque... Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 4 (journée complète)

Découverte de **St-Savin**, typique village moyenâgeux, avec panoramique, un des plus beaux villages des Hautes-Pyrénées. Puis direction Lourdes : tour panoramique en car et balade à pied dans la vieille cité. Puis visite du **Domaine du Sanctuaire**. Temps libre. Dîner et soirée animée.

JOUR 5

Balade à la Chapelle Solférino, sur les traces de Napoléon (5 km de marche). Déjeuner au village. **Dégustation de fromages Toy** au village. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 6

Initiation à la **quille béarnaise**, tir à l'arc soft (*flèches sans pointes*), **pétanque**... Déjeuner au village. Découverte du **Cirque de Gavarnie, grandiose cirque naturel et lieu de légende classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO**. Possibilité de marche jusqu'au cœur du Cirque ou temps libre dans le village. Au retour, visite d'une **fabrique de lainage des Pyrénées**. Dîner et soirée animée.

JOUR 7

Temps libre dans Luz-St-Sauveur pour les derniers achats, et **activités à la carte au village**. Déjeuner au village. Détente dans le **centre balnéoludique du village de vacances** : jacuzzi, sauna, banquettes massantes... Espace privatisé, sur inscription. Jeux apéro, dîner et soirée animée.

JOUR 8

Petit déjeuner. Retour vers la ville d'origine avec un panier repas à emporter.

LUZ-SAINT-SAUVEUR

« Fêtes de fin d'année dans les Pyrénées »



Prix à 484 €⁽¹⁾

tarif par personne éligible au programme *Séniors en Vacances*

Prix à 272 €⁽²⁾

tarif par personne éligible à l'aide financière de l'ANCV déduction faite de la subvention de 212 €

DATES*

Nous consulter pour savoir si nous avons ouvert de nouvelles dates.
Séjour 5 jours/4 nuits disponible sur demande.



Lourdes



VOUS VENEZ AVEC VOTRE BUS ?

Si vous venez avec votre bus **et si vous l'utilisez pour vos visites**, vous pouvez bénéficier d'un séjour personnalisé.

Demandez le programme avec les visites et excursions personnalisées.

**Plus d'informations au 04 73 77 56 15
ou à groupes@ceveo.com**

JOUR 1

Arrivée en fin d'après-midi. Installation. Réunion d'information sur votre séjour et apéritif de bienvenue. Dîner et soirée animée.

JOUR 2

Promenade au **marché de Luz-Saint-Sauveur** et découverte de la **Chapelle Solférino**. Temps libre.
Déjeuner au village. **Balade en raquettes*** avec guide à **Gavarnie, grandiose cirque glaciaire**. Dîner et soirée animée.

JOUR 3 : RÉVEILLON 2024 !

Balade vers le Château Sainte-Marie depuis lequel vous aurez une très belle vue panoramique sur **les vallées du Gave de Pau et du Bastan**. Déjeuner au village. Après-midi « **Jeux du Réveillon** » sur le village, accompagnés de chocolat et de vin chaud. Repas de Réveillon et soirée animée.

JOUR 4 (journée complète)

Découverte de **St-Savin**, typique village moyen âgeux, avec panoramique, un des plus beaux villages des Hautes-Pyrénées. A pied, visite guidée de la **vieille ville de Lourdes** sur les pas de Bernadette Soubirous. Déjeuner au restaurant. Visite du **Domaine des Sanctuaires**. Temps libre. Dîner et soirée animée.

JOUR 5

Détente dans le centre balnéo du village de vacances : jacuzzi, sauna, banquettes massantes... Espace privatisé, sur inscription. Déjeuner au village. Visite guidée dans le **Val d'Azun**, surnommé l'Eden des Pyrénées jusqu'au **Col du Soulor**, cette vallée a su garder son authenticité pyrénéenne. Passage par **Aucun**, un très beau village typique de la région. Dîner et soirée animée.

JOUR 6

Balade en raquettes* avec guide autour de Barèges. Déjeuner au village. **Détente dans le centre balnéo** du village de vacances : jacuzzi, sauna, banquettes massantes... Espace privatisé, sur inscription. Dîner et soirée animée.

JOUR 7

Temps libre dans Luz-St-Sauveur pour les derniers achats. Déjeuner au village. Visite de la **Carde, dernière fabrique de lainage des Pyrénées**. Dîner et soirée animée.

JOUR 8

Petit déjeuner. Retour vers la ville d'origine avec un panier repas à emporter.

ASSURANCES Séjours



Cévéo et ses 2 partenaires, Mutuaide Assistance et Assurinco, vous proposent de souscrire à une assurance voyage, dans le seul but de vous faire profiter de vos vacances sans contraintes et en toute sérénité. Parce qu'on ne peut pas prévoir l'imprévu, ce contrat d'assurance vous garantit des vacances tranquilles !

Assurance Multirisques

CLASSIQUE

**3.65 % DU
MONTANT TOTAL
TTC DU SÉJOUR****

- Annulation Multirisques
- Indemnité bagage
- Indemnisation en cas d'interruption de séjour
- Assistance médicale et rapatriement
- Assistance véhicule en cas de panne, accident ou vol

NEIGE

**4.20 % DU
MONTANT TOTAL
TTC DU SÉJOUR****

- Annulation Multirisques
- Indemnité bagage
- Indemnisation en cas d'interruption de séjour
- Assistance médicale et rapatriement
- Assistance véhicule en cas de panne, accident ou vol
- Bris ou vols de matériel de ski
- Indemnisation en cas d'interruption d'activité neige

SOUSCRIPTION

La souscription de cette assurance doit se faire impérativement lors de la réservation de votre séjour.

Pour tout complément d'information sur les conditions vous pouvez contacter directement notre partenaire ASSURINCO au 05 34 45 31 51 ou par mail : serviceclient@assurinco.com

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter aux conditions particulières de ventes page 47 ou aux conditions de l'assurance disponibles sur notre site internet.

⁽¹⁾ Annulation, arrivée tardive, assistance médicale, assistance à votre véhicule, bagages perdus ou endommagés, épidémies, voir conditions complètes sur www.ceveo.com.

** Pour les séjours via nos partenaires, le calcul de l'assurance séjour se fait sur le prix du séjour subvention incluse.



DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Les conditions générales de vente sont conformes à la partie réglementaire du livre II du code du tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours. Les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 figurent intégralement ci-après.

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou de débarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

- a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
- b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que ce pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'un troisième, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
 - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;
- ou un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur sur des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes

vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES GROUPES

Préambule

L'objet des présentes Conditions Générales de Ventes est de fixer les obligations respectives de la société Cévéo et du groupe dans leurs relations contractuelles relatives à la Vente des Séjours Groupes. Le fait pour Cévéo de ne pas prévaloir de l'une ou plusieurs dispositions des CGV ne saurait être assimilé à une renonciation. Il ne saurait être admis qu'une quelconque tolérance ou dérogation aux présentes conditions générales de vente emporte renonciation à celle-ci. Toute réservation implique l'application sans réserve par le groupe et son adhésion pleine et entière aux CGV qui prévalent sur tout autre document, sauf accord dérogatoire écrit et préalable de Cévéo.

1- Définition d'un groupe

Cévéo propose des tarifs préférentiels groupes à partir de 20 participants payants. Est considéré comme groupe tout séjour qui débute et se termine à la même date pour l'ensemble des participants et dont les prestations incluses dans le tarif sont communes à l'ensemble du groupe.

2- Détail de nos séjours

Pour connaître précisément le contenu des prestations de chaque lieu de séjour, reportez-vous aux indications du contrat.

3- Réserve et paiement

3-1 Réserve standard : Cévéo établit une proposition de réservation comprenant les éléments constitutifs du séjour et les tarifs. Avec cette proposition de réservation, un délai d'option (15 jours) sera indiqué. La confirmation définitive intervient seulement à réception d'un contrat dûment daté et signé, accompagné d'un acompte de 30% du montant du séjour. Au plus tard 30 jours avant la date de début de séjour, un deuxième versement de 60% du montant total du séjour doit être adressé.

3-2 Réserve à moins de 30 jours du départ : un seul acompte de 90% sera demandé.

3-3 En cas de non-règlement des acomptes aux dates convenues, Cévéo se réserve le droit de refuser l'accès au séjour, de considérer le contrat comme résilié et de réclamer le montant total du séjour à titre d'indemnité. Les dépenses de nature personnelles sont à régler sur place avant la fin du séjour. La facture définitive sera envoyée dans les jours suivant l'exécution de la prestation.

4- Avoirs

Le règlement par avoir n'est pas admis au titre du versement du 1er acompte.

5- Conditions de règlement

Le délai maximal de paiement du solde est fixé à 30 jours suivants l'exécution de la prestation.

6- Pénalités de retard

Il est précisé que tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard s'élevant à trois fois le taux d'intérêt légal (taux directeur semestriel de la BCE). Par ailleurs et conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2012, il est précisé que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à payer en plus des pénalités de retard s'élèvera à un montant de 40 euros. Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent dès le 31ème jour suivant la date de fin d'exécution de la prestation de service.

7- Tarifs

Les tarifs sont exprimés Toutes Taxes Comprises (hors taxes de séjour et frais de dossier), incluant notamment la TVA au taux applicable au jour de la réservation. Nos tarifs TTC sont sujets à modification dans l'éventualité d'une augmentation des taxes auxquelles nos séjours sont assujettis. Les tarifs sont présentés dans le cadre d'un forfait basé sur des nuitées. Tout séjour écourté ou prestation non consommée ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation involontaire du séjour (route étonnée, conditions climatiques...) sont à la charge du client. Les prolongations de séjours sont facturées sur la base du tarif applicable au séjour.

7-1 La taxe de séjour Dans le cadre de la législation en vigueur dans certaines communes, un arrêté municipal fait obligation aux vacanciers d'acquitter une taxe de séjour, dans le cadre de la législation en vigueur. Le montant de celle-ci est à régler sur place ou figurera sur votre facture de solde.

7-2 Gratuités : le chauffeur du groupe bénéficie d'une gratuité comprenant l'hébergement et la restauration. **7-3 Frais de dossier** : chaque réservation donne lieu à la perception par Cévéo de frais de dossier 70 euros. Ces frais ne forment l'objet d'un remboursement que si l'annulation est du fait de Cévéo.

8- Modification et annulation

8-1 Modification du fait du client : toute modification en plus ou en moins des effectifs prévus doit être notifiée par écrit. En cas d'annulation totale ou partielle du groupe (au-delà de 10% de l'effectif), en fonction de la date d'annulation, les indemnités forfaitaires suivantes (plus les frais de dossier) seront retenues :
- plus de 30 jours avant le début du séjour : 10% du montant total
- de 30 jours à 21 jours avant le début du séjour : 30% du montant total
- de 20 jours à 8 jours avant le début du séjour : 60% du montant total
- moins de 8 jours avant le début du séjour : 100% du montant total du séjour.

En cas de non-présentation à la date d'arrivée et/ou de renonciation au séjour, d'arrivée ultérieure à celle prévue ou de départ anticipé, aucun remboursement ne pourra être effectué quel qu'en soit le motif.
Cévéo accorde un dédit de 10% (arrondi au nombre entier supérieur) basé sur le nombre de participants renseigné sur le contrat de séjour, et ce, jusqu'à 8 jours avant l'arrivée.

8-2 Modification du fait de Cévéo : lorsque, avant le départ, le respect d'un élément essentiel au contrat est rendu impossible par la suite de circonstances indépendantes de notre volonté, nous vous avisons en vous informant que vous disposerez alors de la faculté de résilier le contrat ou d'accepter la modification que nous vous proposons. Dans l'hypothèse où vous décideriez de résilier le contrat, vous aurez droit au remboursement de la totalité des sommes que vous aurez versées. Cette résiliation ne donnera lieu à versement d'aucune indemnité.

8-3 Modification de programme : nous pourrions, en fonction de contraintes climatiques ou de défaillance d'un fournisseur, nous trouver dans l'obligation de modifier totalement ou partiellement nos prestations, de fermer un équipement commun... Dans ces différentes éventualités, nous nous efforcerons de vous proposer des prestations équivalentes ou assimilables en remplacement mais ne pourrions en aucun cas être tenu responsable de ces modifications ou de l'annulation de prestations.

9- Exécution du contrat

9-1 Transport : l'heure de rendez-vous qui vous sera donnée devra être respectée. A défaut, vous vous exposerez à toutes les conséquences qui pourraient résulter de votre retard.

9-2 Arrivée et départ : s'agissant des séjours, la remise des clés s'effectue jusqu'à 20h le jour de votre arrivée. Ces clés devront être rendues avant 10h le jour de votre départ. Pour les week-ends, la remise des clés s'effectue jusqu'à 21h. Ces clés devront être rendues avant 12h le dimanche.

10- Responsabilité

La location en Résidence de Tourisme et Village de vacances n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans les hébergements que dans les parkings ou locaux communs (local à ski, vélo...).

11- Informatique et liberté

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, tout acheteur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant et communiquées à la société dans le cadre de l'achat de séjour. L'acheteur peut exercer ce droit auprès de : Cévéo, 27 route du Centre - 63800 Courmon d'Auvergne.

12- Réclamation

Nos équipes sur site sont à votre disposition au cours de votre séjour pour vous répondre, résoudre un éventuel dysfonctionnement et vous permettre de profiter pleinement de votre séjour. Les réclamations devront impérativement, et dans un premier temps, être formulées sur place auprès du directeur d'établissement pour lui permettre de trouver une solution au plus vite (et le cas échéant nous transmettre les pièces justificatives). Toute réclamation, après séjour, devra faire l'objet d'un courrier adressé par lettre recommandée avec avis de réception, à notre adresse, dans un délai de 8 jours.

13- Avances

Les clients Cévéo bénéficient de la garantie responsabilité civile de l'exploitant, pendant la durée de leur séjour, pour tout dommage matériel ou corporel dont Cévéo serait responsable à leur égard.

Les garanties assurance annulation, rapatriement, interruption de séjour ne vous sont comprises. Pour vous permettre de partir en toute tranquillité, Cévéo a choisi la compagnie d'assurance Mutuaide Assistance / Assurino. Un résumé de garanties et tarifs vous seront adressés sur simple demande. La souscription doit être prise par tous les participants. Le voyageur bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de sa date de souscription, à condition de n'avoir déclaré aucun sinistre. Passé ce délai, la souscription est définitive et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

14- Règlement intérieur

Afin de vous faciliter la vie pendant les vacances, un règlement intérieur est affiché à l'accueil de l'établissement, nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

15- Garantie financière

Une garantie financière a été souscrite dans les conditions prévues par la loi. CIC Lyonnaise de Banque – 160, boulevard Gustave Flaubert – 63006 Clermont-Ferrand cedex 1

16- Acceptation

La signature du contrat de séjour par tout acheteur d'un séjour groupes équivaut à l'acceptation des conditions générales et particulières de vente. Les présentes conditions sont régies par le droit français. Sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions et après échec de toute conciliation, sera soumis aux tribunaux compétents. Les présentes conditions générales de vente ont vocation à se substituer à toutes autres conditions antérieurement appliquées.

Siège social

Cévéo – Côte Vacances Organisation :
27, route du Centre,
63800 Courmon d'Auvergne.
SARL au capital de 300 000 € -
RCS Clermont-Ferrand B412 082 190 -
SIRET 412082190 00049 - APE 5 520z -
TVA Intracommunautaire fr12 412 082 190 -
Immatriculation au registre des opérateurs
de voyages et de séjours : IM063100040

Responsabilité civile professionnelle :

MMA – 26 rue du Commerce

63800 Courmon d'Auvergne

Assureur

MMA – 26 rue du Commerce

63800 Courmon d'Auvergne

Conception/réalisation : Service Communication Cévéo.

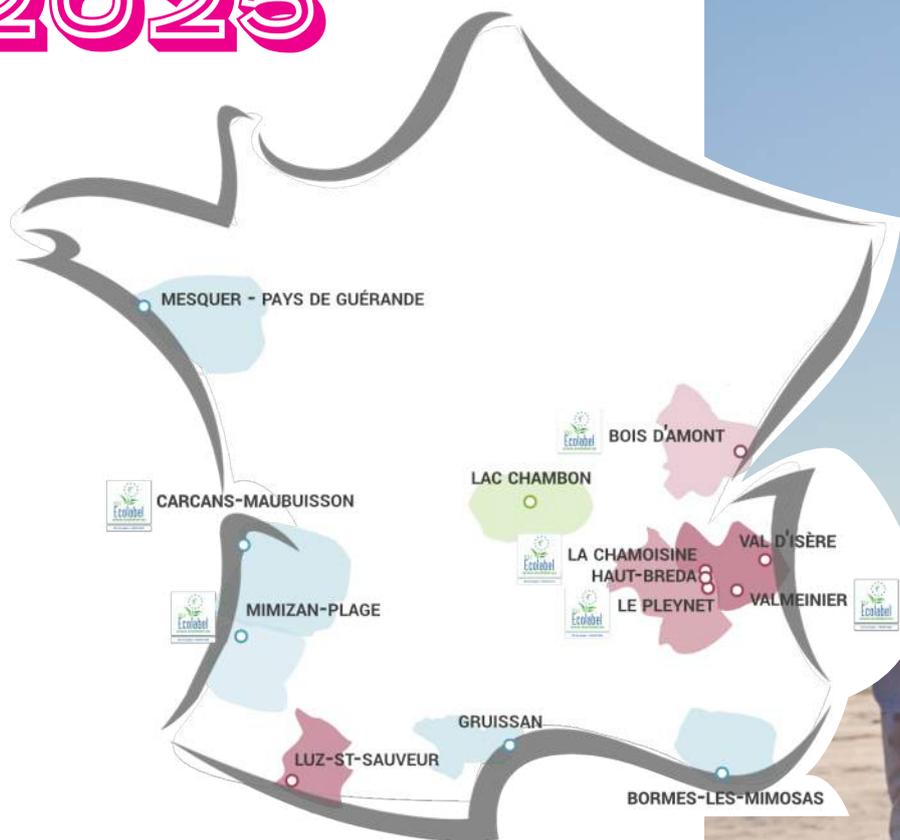
Crédits Photos : CEVEO - AdobeStock - Touristra Vacances - ©Matthieu Parant - ©Agence Urope - ©Michael Mollier - Station Les 7 Laux - Centre aquasport de Val d'Isère - OT de Val d'Isère - ©Andy Parant - C.Baudot - Photos non contractuelles.

Publication : Février 2025.
Catalogue imprimé avec des encres végétales sur papier exempt d'acide et recyclable. Le bois utilisé pour cette pâte provient de forêts et plantations gérées de manière durable, certifié Imprim'vert.

En cas de faute d'impression ou d'oubli dans le droit de rectifier toute erreur qui se serait glissée dans ce document. Document non contractuel.



DESTINATIONS 2025




ancv
SENIORS EN VACANCES

INFORMATIONS ET RESERVATIONS

04.73.77.56.15
groupes@ceveo.com

www.ceveo.com

*du lundi au vendredi
de 09h00 à 18h00*

